



---

## Non, Monsieur Guérini, les salaires, ça n'est pas en janvier, c'est tout de suite !

---

Le ministre en charge de la Fonction publique, Stanislas Guérini, a déclaré hier que « La question des salaires, d'un commun accord avec les organisations syndicales, nous avons décidé de l'ouvrir en janvier 2023, après les élections professionnelles ».

### **Il s'agit clairement d'une affirmation mensongère.**

Pour la CGT, première organisation syndicale de la Fonction publique, « la question des salaires » pour les fonctionnaires et les agent.es non-titulaires, c'est l'urgence depuis longtemps et l'ouverture de véritables négociations en particulier sur la valeur du point d'indice, c'est immédiatement.

Nos expressions, communiqués, lettres, tracts sont là pour le prouver si besoin.

Comment pourrait-il en être autrement pour un syndicat responsable et soucieux de la vie des agentes et des agents, quand les 3,5% consentis sont, d'une part, insuffisants pour couvrir l'inflation de 2022 et, d'autre part, laissent sans réponse les pertes considérables de pouvoir d'achat survenues les années passées ?

### **A la politique austéraitre et libérale du pouvoir exécutif s'ajoutent donc duplicité et double langage.**

Ces derniers jours, plusieurs ministres, sous la pression des salarié.e.s en lutte, ont appelé les employeurs du secteur privé à augmenter les salaires. Fort bien.

Le problème, c'est que les mêmes, lorsqu'ils sont directement employeurs, se refusent à garantir le simple maintien du pouvoir d'achat des personnels dont ils ont la charge.

Et que dire de leurs leçons en démocratie sociale quand ils stigmatisent le combat des travailleurs des raffineries au prétexte de l'accord majoritaire (dans l'entreprise mais pas dans les raffineries) signé entre la direction de Total et deux organisations syndicales ?

Dans la Fonction publique, c'est très majoritairement que plusieurs organisations syndicales estiment que les 3,5% de cet été sont très loin du compte et réclament de nouvelles augmentations générales sans délai, dès 2022, et pourtant, elles ne sont pas entendues.

**Il n'y a donc pas d'ambiguïté possible : pour gagner l'indexation des traitements sur l'inflation et des hausses de pouvoir d'achat, pour améliorer nos retraites et combattre les nouveaux reculs envisagés, pour conquérir l'égalité salariale et professionnelle, et obtenir tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services publics, il faut encore élever le rapport de forces et l'inscrire dans la durée.**

Montreuil, le 19 octobre 2022